

Réunion du Pôle Sud le 05/03/2019 :

Présent : M. BROUSTE (Président). – MM. BARRIERE – CHAMOULAUD – GUICHARD – LACOMBE – ROUMAGE – SEYNAT – TACHON – VERGNAUD.

Absent non excusé : M. GAUDET.

CFTIS – INFORMATIONS

- **Pour rappel :** un club qui est en dérogation (3ans) suite à accession, en cas de descente puis de ré-accession, il devra être à la bonne norme terrain pour un avis favorable
- La confirmation d'une accession d'un club non conforme au niveau « terrain » est sous la responsabilité de la Commission des Championnats Ligue. La CRTIS donne un avis négatif (1^{ère} année >> un projet avant avril et après étude possibilité de 2 années supplémentaires - titre 6.3 – attention aux réserves)
- Tout dossier transitant pour la CFTIS doit **être obligatoirement tamponné et signé du propriétaire** (classement terrain ou éclairage, reclassement, Sye, etc...)
- Concernant les éclairages E2/E3/E4, **faire le relevé des points bis pour un classement ou reclassement**
- Concernant Foot 2000, vérifiez les dossiers classés **FootA11** avec une fin de NNI en **0101**
- **Pour rappel :** Les **EFootA11** pour être utilisés en compétition officielle doivent obligatoirement être accompagnés **d'un certificat de conformité ou d'une attestation signée du maire pour son utilisation**

IMPORTANT : ACTIONS « terrains » en LIAISON avec les AIDES FAFA

Pour tous les clubs ayant des installations de **niveau 5AN (vestiaires joueurs de moins de 20m² hors sanitaire et moins de 8m² HS pour les arbitres) et jouant en R4, R3 et R2, une étude gratuite sur plan fourni peut vous être faite afin d'obtenir les normes niveau 5 des règlements de 2014 – contacter le service « terrains » de la Ligue qui fera suivre votre demande**

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

DOSSIERS VALIDES PAR LA CFTIS et TRANSMIS AUX INTERESSES

Les clubs accédant en division supérieure (voir titre 6.3) de la R3 à la D1 – **niveau 5 ou 5SYE exigé des règlements fédéraux 2014**

IMPORTANT : Chapitre 6.3 – ACCESSION – RÉHABILITATION

1. En cas d'accession au niveau supérieur de compétition, **la mise en conformité conformément au présent Règlement** devra être réalisée dans les trois années civiles qui suivent l'accession. Le délai, prévu en ce cas, fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation sportive et la FFF, signé par les deux parties dès la première année d'accession.
2. Dans le cas d'une réhabilitation de tout ou d'une partie de l'installation sportive existante, avant la mise en chantier, une étude sur la mise en conformité au présent Règlement doit être effectuée et transmise pour avis préalable à la Commission des Terrains et Installations Sportives.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers.
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

PV du n°7 du 28/02/2019 :

PERIGUEUX – STADE FRANCIS RONGIERAS – NNI 243220101 : La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E3** jusqu'au **14/01/2020** (Date du relevé + 12 mois).

LE BOUSCAT – STADE SAINTE GERMAINE 1 – NNI 330690101 : La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E3** jusqu'au **31/01/2020**.

BOULAZAC ISLE MANOIRE – STADE LUCIEN DUTARD 1 – NNI 240530101 : La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **13/04/2020**.

PRIGONRIEUX – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 243400101 : La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **17/01/2020**.

LEGE CAP FERRET – STADE LOUIS GOUBET 1 – NNI 332360101 : La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **15/01/2020**.

BAYONNE – STADE DIDIER DESCHAMPS 1 – NNI 641020201 : La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **15/01/2020**.

ANGLET – STADE SAINT JEAN – NNI 640240101 : La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **12/01/2020**.

LANGON – PARC DES SPORTS DURROS – NNI 332270201 : Au regard des éléments transmis, la CFTIS prononce le classement de cette installation en **niveau 5SYE** jusqu'au **06/12/2027**.

LIMOGES – PARC DES SPORTS DE BEAUBLANC 1 – NNI 870850101 : Au regard des nombreux points de non conformités repris dans le rapport de visite transmis pour un **niveau 1**, la CFTIS prononce le classement de cette installation en **niveau 4** jusqu'au **05/11/2028**.

NEUVILLE DU POITOU – STADE RENE GARNAUD 3 – NNI 861770103 : Au regard des éléments transmis et sous réserves de leur réalisation, la CFTIS émet un **AVIS FAVORABLE** pour un classement en **niveau 4SYE**.

BIARRITZ – STADE POLO HIPPODROME DES FLEURS 2 – NNI 641220302 : Au regard des éléments transmis, la CFTIS prononce le classement de cette installation en **niveau 5SYE** jusqu'au **24/09/2026**.

COZES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 171310101 : Au regard des éléments transmis, la CFTIS prononce le classement de cette installation en **niveau 4** jusqu'au **28/02/2029**.

EYSINES – PLAINE DE JEUX DU PINSAN 7 – NNI 331620107 : Au regard des éléments transmis et de la non-conformité du vestiaire arbitres, la CFTIS prononce le classement de cette installation en **niveau 6SYE** jusqu'au **02/10/2029**, **sous réserve de la transmission et de la conformité des tests in situ demandés**.

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME - 17

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

ANGOULINS – STADE PIERRE VEILLAT – NNI 170100101

Rapport de Visite du 08/02/2019 de Michel BAPTISTE.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

EGLETONS – STADE LES COMBES 2 – NNI 190730102
Rapport de Visite Éclairage du 22/10/2018 d'Henri CLAVIERE.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CREUSE - 23

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foot a5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement

BERGERAC – STADE LE BARRAGE LE PONT ROUX 3 – NNI 240370403

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **24/06/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 289 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

TRELISSAC – STADE FIRMIN DAUDOU 5 – NNI 245570105

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **26/03/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 289 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

ST CIERS D'ABZAC – STADE MUNICIPAL – NNI 333870101

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **18/02/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- AOP, (Aucun changement)

- Rapport de Visite du 20/02/2019 de Vincent GUICHARD.

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **18/02/2019**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foot a5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

BORDEAUX – STADE DE STÉHÉLIN 2 – NNI 330630202

Demande d'Avis préalable pour création terrain Synthétique 105 x 68 m **niveau 5SYE**.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour un **niveau 5SYE**.

SADIRAC – STADE DE CRÉON 2 – NNI 333630202

Dossier avis préalable Construction Terrain Synthétique

Reçu les plans

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour un **niveau 5SYE**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

SADIRAC – STADE DE CRÉON 2 – NNI 333630202

Demande d'Avis préalable pour un éclairage **niveau E Foot A 11**.

4 mâts de 3 projecteurs PHILIPS POWER VISION chacun

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour un **niveau E Foot A 11**.

BORDEAUX – STADE DE STÉHÉLIN 2 – NNI 330630202

Demande d'Avis préalable pour un éclairage **niveau E 5**.

4 mats de 3 projecteurs BVP 527 (led) – Hauteur 18 m – terrain de 105 x 68.

(Valeurs 168 lux – 0,77 – 0,53)

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour un **niveau E 5**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

BELIN BELIET – STADE PIERRE MANO – NNI 330420101

Demande de la municipalité pour une réunion conseil du 21/02/2019.

PH. BARRIERE représentait la CRTIS

QUINSAC – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 333490101

Reçu courrier de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-mers pour une demande FAFA.

Le projet de parking n'est pas admis pour le FAFA.

BORDEAUX – STADE DE STÉHÉLIN 3 – NNI 330630203

Rapport de Visite du 14/02/2019 (FOOT A 8 Synthétique) de Vincent GUICHARD.

IZON – STADE DE LA NAUDE 1 – NNI 332070101

Rapport Conseil de Visite du 22/02/2019 de Vincent GUICHARD.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

BORDEAUX – STADE MONSÉJOUR 1 – NNI 330630901

L'éclairage de ce stade ne peut être classé en l'état tant que les réserves techniques émises par SOCOTEC ne sont pas levées par un bureau de contrôle.

9.2 Confirmations de classement

CARIGNAN DE BORDEAUX – STADE DE REGEON – NNI 330990201

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **22/04/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 136 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Elle classe cette installation **en niveau E5** jusqu'au **22/04/2020**.

MOULIETS ET VILLEMARTIN – STADE MUNICIPAL - NNI 332960101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **19/01/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 141 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle classe cette installation **en niveau E5** jusqu'au **27/02/2021**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DES LANDES – 40

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

TARNOS – PARC DES SPORTS JEAN-ANDRÉ MAYE1 – NNI 403120101

Cette installation était classée **niveau 4** jusqu'au **05/11/2018**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 4**.

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

DAX – STADE ANDRÉ DARRIGADE 2 – NNI 400880102

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **11/12/2017**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents transmis :

- AOP (Aucun changement)

- Plans.

Elle classe cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **11/12/2027**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

ST PAUL LES DAX – COMPLEXE SPORTIF AURUS N°2 – NNI 402790202

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **06/10/2015**.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement de niveau **Foot à 11** et des documents transmis :

- AOP,

- Plans.

Elle classe cette installation en **Niveau Foot à 11** jusqu'au **06/10/2025**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

BOSTENS – STADE ÉDOUARD BARATS – NNI 400500101

Cette installation n'existe plus (à retirer de Foot 2000).

4. DEMANDES D'AVIS PRELABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

ST PANDELON – SALLE DES SPORTS – NNI 402779901

Courrier de M. Gérard BROUSTE, Président de CRTIS, concernant divers problèmes.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

MONT DE MARSAN – STADE JACQUES FOIX 1 – NNI 401920701

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **01/03/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 161 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **01/03/2021**.

MONT DE MARSAN – STADE JACQUES FOIX 2 – NNI 401920702

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **03/03/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 180 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **03/03/2020**.

MONT DE MARSAN – STADE JACQUES FOIX 3 – NNI 401920703

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **03/03/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 179 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **03/03/2020**.

AIRE SUR L'ADOUR – STADE JEAN SARRADE N° 1 – NNI 400010201

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **18/02/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 241 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

PONTONX SUR L'ADOUR – STADE MUNICIPAL – NNI 402300101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **18/02/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 205 LUX

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
 - 4.2 Installations équipées d'un arrosage
 - 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- STE LIVRADE SUR LOT – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 472520102**
Construction d'un terrain 105 x 65 m.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour un **niveau 6**.

- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement

BOEIL BEZING – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 641330101

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **28/01/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents transmis :
- AOP (Aucun changement).

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **28/01/2029**.

SIROS – STADE CLAUDE BALOHE LACOURREGE – NNI 645250101

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu'au **19/05/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **niveau 5** et des documents transmis :
- AOP (Aucun changement).

Elle classe cette installation en **niveau 5** jusqu'au **19/05/2029**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ARUDY – STADE JEAN LATAPIE 1 – NNI 640620101

Cette installation n'a pas d'éclairage (courrier Mairie sous Foot 2000).

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

ST PIERRE D'IRUBE – Parc des sports 1 – NNI 644960101

Cette installation est classée **niveau 5SYE** jusqu'au **02/10/2021**.

Des travaux ont été réalisés (Tunnel sécurisé et Bancs de touche à 5m).

Visite effectuée par Philippe BARRIERE membre CRTIS Le 25/02/2019.

Rapport de visite fin des travaux pour FAFA. (Foot 2000)

Un nouveau projet de **niveau 4SYE** est en cours pour 2020.

La Commission maintient le classement **niveau 5SYE**.

MAULEON LICHARRE – STADE JEAN LASSERRE 1 – NNI 643710101

Cette installation est classée **niveau 5** jusqu'au **24/01/2022**.

Des travaux ont été réalisés (Sécurisation clôture de l'installation et Bancs de touche à 5m).

Visite effectuée par Philippe BARRIERE membre CRTIS Le 25/02/2019.

Rapport de visite fin des travaux pour FAFA. (Foot 2000)

La Commission maintient le classement **niveau 5**.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

ARUDY – STADE JEAN LATAPIE 2 – NNI 640620102

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **22/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 140 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,45

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **22/06/2021**.

MORLAAS – STADE DE LA HOURQUIE – NNI 644050101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **17/04/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 287 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

MOURENX VILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 644100101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **22/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 220 LUX

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **22/06/2021**.

ORTHEZ – STADE DE PREVILLE 1 – NNI 644300201

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **22/04/2017**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 240 LUX

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

USTARITZ – PLAINE DE JEUX ETXEPAREA 1 – NNI 645470101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **22/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 272 LUX

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,62

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **22/06/2021**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

NEUVILLE DU POITOU – STADE RENÉ GARNAUD 3 – NNI 861770103

- Demande Avis préalable 105 x 68 en SYE – dégagements conformes – public sur un seul coté

- Plan de coupe

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

NEUVILLE DU POITOU – STADE RENÉ GARNAUD 3 – NNI 861770103

Avis préalable création d'un **niveau E4** LED

- Dossier technique (sur 105 x 68 – mâts de 22m à 8 et 18m LT)

- Relevé Photométrique : 265lux – 0,80 – 0,62

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

CENON SUR VIENNE – STADE DES SOURCES – NNI 860460101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **05/05/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 200 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

CHAUVIGNY – STADE GILBERT ARNAULT – NNI 860700101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **10/04/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 221 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

NEUVILLE DE POITOU – STADE RENÉ GARNAUD 1 – NNI 861770101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **11/04/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 221 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

NAINTRE – STADE RENÉ ANDRAULT 1 – NNI 861740101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **20/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 248 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Elle transmet le dossier à la CFTIS

OYRE – STADE MUNICIPAL – NNI 861860101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **23/03/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 149 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **20/02/2021**.

INGRANDES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861110101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **05/05/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 218 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

ORADOUR SUR VAYRES – STADE LES CHAPELLES – NNI 871110201

Ce terrain était classé **Niveau 6** jusqu'au **07/02/2021**.

- Demande de changement de classement **niveau 5**

- Plan des vestiaires

- Plan du terrain

- Rapport de Visite de Michel BREMONT du 27/12/2018.

- **Fournir AOP ou Attestation de Capacité**

Elle classe cet équipement en **Niveau 5** jusqu'au **27/12/2028**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

Gérard BROUSTE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-Verbal validé le 13/03/2019 par Le Secrétaire général, Luc RABAT »